



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU SSA

25 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre fédération s'associe à la **CFDT Fonctions Publiques** pour dénoncer la baisse de la rémunération dès le deuxième jour d'arrêt maladie qui pèse sur tous les agents et agentes : elle est intrinsèquement injuste. Mais rien ne peut justifier qu'un gouvernement, prétendument attaché à l'égalité entre les femmes et les hommes, puisse faire peser sur les agentes enceintes une sanction financière injuste sans tenir compte des réalités médicales, sociales ou professionnelles liées à leur grossesse. Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche un secteur, la fonction publique, où les inégalités salariales, les retards de promotion, les carrières hachées, les temps partiels imposés et la précarité contractuelle sont structurellement présents.

Pour rappel, en 2018, le Parlement avait corrigé par amendement la dimension sexiste de l'instauration du jour de carence en le supprimant pour les femmes enceintes, montrant sa capacité à entendre les alertes et revendications, dont celles portées par les organisations syndicales.

La **CFDT** avec l'ensemble des organisations représentatives a rappelé ses exigences :

- le retrait immédiat de la baisse de la rémunération des jours d'arrêt maladie, injuste pour l'ensemble des agent-es de la fonction publique ;
- la garantie pleine et entière du maintien de salaire pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire sur avis médical quelle qu'en soit la nature ;
- des politiques de santé au travail dans la fonction publique qui prennent réellement en compte la santé globale des femmes au travail mais aussi les parcours de maternité et le retour à l'emploi.



DÉCLARATION LIMINAIRE

La fédération **CFDT Défense** appelle l'ensemble des employeurs du ministère à soutenir concrètement leurs agents en demandant le retrait des mesures injustes qui sont imposées depuis plusieurs mois désormais.

Parlons recrutement, hormis les concours de paramédicaux qui sont parus, nous avons eu écho que le SSA avait gelé les détachements entrants. Pouvez-vous nous apporter des explications sur ce point ?

La **CFDT** s'interroge sur votre politique RH. En plus du gel des détachements entrants, peu de postes sont ouverts aux concours. Comment allez-vous décliner la politique RH 2035 au sein du SSA ? Plus de contractuels, d'apprentis ? Combien et dans quels métiers ? A quel coût ?

La **CFDT Défense** attire une fois de plus votre attention sur l'avancement des paramédicaux. Comment pouvez-vous accepter un retard de deux ans pour l'avancement de vos agents ? Les agents du SSA sont relégués au second plan :

- Retard dans l'avancement
- Non revalorisation de la prime de service depuis ... nous ne comptons plus, cela dépasse les doigts d'une main.
- Non attribution de la MTI pour certains agents du SSA

Il est grand temps d'agir Monsieur le Président. Vos paramédicaux et l'ensemble de vos agents de toutes les chaînes demandent juste d'être considérés et traités comme tous les agents du ministère en terme d'indemnités et de délais de gestion de leur avancement.

Le décret du 20 janvier 2025 fixe les taux pro / pro pour l'année 2024. Même si ces taux sont en légère hausse par rapport à 2023, ils sont largement insuffisants au regard du nombre d'agents à promouvoir. La **CFDT** vous rappelle que le nombre d'agents en fin de carrière s'amplifie et nombreux seront ceux qui risquent de partir en retraite sans avoir eu d'avancement. Pour la **CFDT** il est primordial que les agents puissent à minima bénéficier d'un avancement de grade durant leur carrière.

Enfin la Pharmacie Centrale des Armées n'a toujours pas donné suite à la demande de la **CFDT** locale sur la réouverture de la fiche professionnelle au recrutement d'Opérateur en Pharmacie Industrielle (OPI). Offrir l'opportunité aux fonctionnaires de catégorie C de basculer vers le statut Ouvrier de l'État permettrait à la PCA de continuer à produire et d'envisager de futurs recrutements, maintiendrait la condition opérationnelle dans les métiers techniques, fidéliserait et ferait du SSA et de la PCA un service attractif.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, si rien n'est fait en matière d'attractivité des métiers des agents civils de votre chaîne en termes de recrutements, de rémunérations, de primes, de parcours professionnels, d'avancement mais également de prise en charge du transport, du logement, de la possibilité ou non d'effectuer du télétravail, comment comptez-vous fidéliser ? Et nous ne parlons même pas de la simple reconnaissance du travail effectué, non reflété pour certains dans leurs notations.

Le SSA se veut attractif, fidéliser ces agents ? Alors il faut s'en donner les moyens ! A bon entendeur !

Merci pour votre attention.

Paris, le 25 juin 2025 ●